

Règlement Bourse Ulysse Ville de La Roche-sur-Yon

La Bourse Ulysse, c'est quoi ?

La Bourse Ulysse est une bourse destinée à favoriser la réalisation de projets à l'international, initiés par des jeunes et comportant une dimension culturelle, sociale ou solidaire.

Pour quels types de projet ?

- Des projets de découverte culturelle, sociale ou solidaire hors cadre scolaire, universitaire, professionnel et :
 - qui se déroule dans un pays en Europe ou dans le reste du monde
 - ou sur le territoire de l'agglomération yonnaise si le projet fait suite à un précédent projet pour lequel les jeunes ont bénéficié de la Bourse Ulysse.

Les raids sportifs et chantiers sont inéligibles à la Bourse.

- Les projets destinés à favoriser les échanges et la connaissance des villes jumelles et partenaires¹ de La Roche-sur-Yon peuvent bénéficier d'un supplément équivalent à 50 % du montant initial décidé par le jury de la Bourse Ulysse.
- Le projet peut être individuel ou collectif.

Pour qui ?

- Tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans, quelque soit leur statut, et résidant à La Roche-sur-Yon ou La Roche-sur-Yon Agglomération².

Pour quel montant ?

- La bourse est comprise entre 100 et 500 euros par jeune. Un supplément équivalent à 50 % du montant initial (bourse de 150 € et 750 € au total) peut être accordé par le jury si le projet est en lien avec les villes jumelles et partenaires de La Roche-sur-Yon.
- La bourse est versée individuellement à chacun des participants au projet.
- La bourse ne peut être supérieure à 40% du budget prévisionnel (charges de personnel déduites)
- L'autofinancement est obligatoire (minimum 7 % du budget global) et la recherche d'autres sources de financement est fortement encouragée.

¹ Les villes jumelles sont : Gummersbach et Burg en Allemagne, Coleraine au Royaume-Uni (Irlande du Nord), Cáceres en Espagne, Drummondville au Canada (Québec) et Tizi Ouzou en Algérie. Les villes partenaires sont : Costache Negri en Roumanie, Tambacounda au Sénégal, Al Yamoun en Palestine et Zibo en Chine.

² La Roche-sur-Yon Agglomération : Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, Landeronde, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, La Roche-sur-Yon, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Rives-de-l'Yon, Thorigny et Venansault.

- Un même groupe de jeunes ou un jeune n'est éligible qu'une seule fois par année civile.
- La moitié (50% du montant total) de la bourse est versée dès la délibération du jury, le solde à la présentation de la restitution.
- La Bourse Ulysse n'est pas cumulable avec un autre financement d'un service de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Quand ?

- Les demandes de Bourse Ulysse seront étudiées par un jury qui se réunira trois fois dans l'année : une première session de sélection aura lieu en mars, une deuxième en mai et une troisième en novembre (date limite de dépôt des dossiers : au plus tard 2 semaines avant la réunion du jury). Si nécessaire, des sessions supplémentaires de sélection seront organisées à la demande d'élus municipaux membres du jury.

Sélection des projets

Les projets bénéficiaires sont sélectionnés par un jury composé d'élus municipaux et d'agents du Service Relations Internationales et le cas échéant de personnes qualifiées.

Préparation au départ :

- A l'issue du jury qui aura sélectionné son projet, chaque bénéficiaire aura l'obligation de participer à une formation au départ et aux échanges interculturels. En cas d'absence, la Bourse sera réduite de 50 % sauf si le bénéficiaire justifie d'une cause réelle et sérieuse (maladie, épreuve ou examen).

Obligations :

- Présentation d'un justificatif de domiciliation à La Roche-sur-Yon ou dans la communauté d'agglomération.
- Chaque projet devra comporter dès le début une ou plusieurs propositions de restitution (exposition de photos, film documentaire, intervention scolaire, soirée témoignage, manifestation culturelle, ...) à programmer au retour. Une attention toute particulière sera portée par le jury aux restitutions envisagées.

Pièces à joindre au dossier :

- ◆ Le formulaire de demande de bourse
- ◆ Le formulaire de budget prévisionnel du projet global
- ◆ Un RIB par demandeur
- ◆ Un justificatif de domicile par demandeur

Le dossier est à déposer ou renvoyer par courrier:

Service Relations Internationales

Médiathèque Benjamin Rabier (niveau 3)

Esplanade Jeannie Mazurelle

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Un accusé de réception vous sera envoyé en retour.

Renseignements : 02.51.47.50.00

ri@larochesuryon.fr

